

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 13

Date de convocation : 14/12/2023
Date de transmission : 28/12/2023
Date de mise en ligne : 08/01/2024

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

ZAC Gruen à Sierentz – constitution d'une commission ad hoc dans le cadre de la procédure de désignation d'un concessionnaire - fixation des conditions de dépôt des listes des candidats

(DELIBERATION n°2023-193)

La procédure retenue pour parvenir à la réalisation de l'aménagement de la nouvelle zone d'activités économiques au lieudit « Gruen » à SIERENTZ étant celle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), le Conseil de Communauté a, par délibération du 20 décembre 2023, approuvé le principe du recours à une concession d'aménagement pour mettre en œuvre cette opération et a autorisé le lancement de la procédure de mise en concurrence afin de désigner un aménageur chargé de porter le projet.

Conformément à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme, il convient de mettre en place une commission spécifique à la ZAC Gruen, chargée d'étudier les propositions reçues dans le cadre de la consultation des aménageurs, et de formuler son avis au regard des critères d'analyse définis dans les documents de la consultation de la procédure.

Les membres de la commission sont désignés par l'organe délibérant, en son sein. Ce dernier est également chargé de désigner la personne habilitée à engager ces discussions et à signer le contrat de concession, et de choisir l'attributaire du contrat de concession sur proposition de la personne habilitée à engager les discussions et signer le contrat, et au vu des avis émis par la commission.

Il est proposé que cette commission soit composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants qui pourront être mobilisés en cas d'empêchement d'un ou plusieurs membres titulaires. Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Préalablement à la constitution de la commission, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats. Les membres du Conseil de Communauté sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission spécifique à la ZAC Gruen, comme suit :

- Les candidatures seront présentées sous forme de liste ;
- Les listes pourront être déposées par écrit (y compris par voie électronique) jusqu'au lundi 12 février 2024 à 12h00 au Service Assemblées au Siège de Saint-Louis Agglomération ;
- Chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
 - dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

L'élection des membres de la commission aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté prévue le 21 février 2024.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

